

Projet de **LIAISON AUTOROUTIÈRE CONCÉDÉE** entre **Machilly et Thonon-les-Bains**



LA CONCERTATION PUBLIQUE

DU 18 JANVIER AU 18 MARS 2016

Les objectifs de la concertation

La concertation doit permettre à chacun d'exprimer ses observations et propositions en vue d'enrichir le projet dans la perspective des études et procédures ultérieures, sous réserve des conclusions de la concertation quant à la poursuite du projet. Elle donnera lieu à un bilan du maître d'ouvrage et à un compte rendu de la garante de la concertation nommée par la Commission nationale du débat public, qui seront rendus publics.

POURQUOI UNE CONCERTATION PUBLIQUE ?

La démarche de la concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 103-2 du code de l'urbanisme et L. 121-9 du code de l'environnement.

L'article L. 103-2 prévoit que les projets et opérations d'aménagement et de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement ou l'activité économique font l'objet d'une concertation associant pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les personnes concernées.

L'article L. 121-9 du code de l'environnement porte sur les modalités de participation du public lorsque la Commission nationale du débat public a été saisie.

INFORMEZ-VOUS !

UN DOSSIER DE CONCERTATION

Présentant les enjeux et les caractéristiques du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains est consultable :

- en ligne sur le site Internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : www.machilly-thonon.fr

- dans les mairies d'Allinges, Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Machilly, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Thonon-les-Bains.

Venez ÉCHANGER SUR LE PROJET

CINQ RÉUNIONS PUBLIQUES

- **Jedi 11 février 2016 à 19 h à Thonon-les-Bains**
Espace Tully - 8 avenue des Abattoirs à Thonon-les-Bains
- **Jedi 18 février 2016 à 18 h 30 à Évian-les-Bains**
Auditorium du Palais Lumière, quai Charles Albert Besson à Évian-les-Bains
- **Jedi 03 mars 2016 à 18 h 30 à Perrignier**
Salle du Stade - 449, route de Thonon à Perrignier
- **Jedi 10 mars 2016 à 18 h 30 à Anthy-sur-Léman**
Espace du lac - 15, rue des Pêcheurs à Anthy-sur-Léman
- **Jedi 17 mars 2016 à 18 h 30 à Ville-la-Grand**
Auditorium du collège Paul Langevin - 24 rue des Voiron à Ville-la-Grand

Donnez VOTRE AVIS !

DES REGISTRES DE CONCERTATION sont mis à disposition dans les mairies des communes d'Allinges, Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Machilly, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Thonon-les-Bains.

PAR COURRIER : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Service Mobilité Aménagement Paysages / Concertation Machilly-Thonon, 69453 Lyon cedex 06.

UNE ADRESSE MAIL dédiée au projet a également été créée : machilly-thonon@developpement-durable.gouv.fr

VIA LE FORMULAIRE D'EXPRESSION sur le site Internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.